

Message du Conseil communal au Conseil général n° 244 du 22 septembre 2025

OBJET : Prendre connaissance et :

- a. discuter et préavisier un crédit de CHF 2'350'000.- TTC pour la réalisation de la 1^{ère} étape de la Tangente Nord-Est à Bassecourt
- b. sous réserve de l'acceptation du point a, accepter la vente de la parcelle 3540 du ban de Bassecourt à Migros Bâle
- c. sous réserve de l'acceptation des points a et b, accepter la ratification de la décision de l'Assemblée bourgeoise de participer à la viabilisation et de vendre la parcelle 3541 du ban de Bassecourt à Migros Bâle

1. Préambule

En parallèle du développement de l'espace industriel, le projet de route de contournement du centre de Bassecourt, appelé « Tangente Nord-Est », est discuté depuis les années 1980. Pas moins de 11 variantes de tracé sont étudiées au début des années 2000 et une information à la population est faite à ce sujet en septembre 2001.

En 2002, la commune de Bassecourt fait un choix de la variante à développer. Une information aux propriétaires touchés par le projet est réalisée la même année et un dépôt public a lieu au début de l'année 2003. De nombreuses oppositions au projet sont formulées lors de cette mise en consultation et ce dernier est adapté en fonction de certaines remarques. Plusieurs démarches administratives sont réalisées pour avancer dans le projet, mais celui-ci est stoppé en 2007. Les Autorités communales le reprennent en 2011 et soumettent la dernière version au Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura en mars 2012. Un examen préalable est réalisé et rendu en juin de la même année.

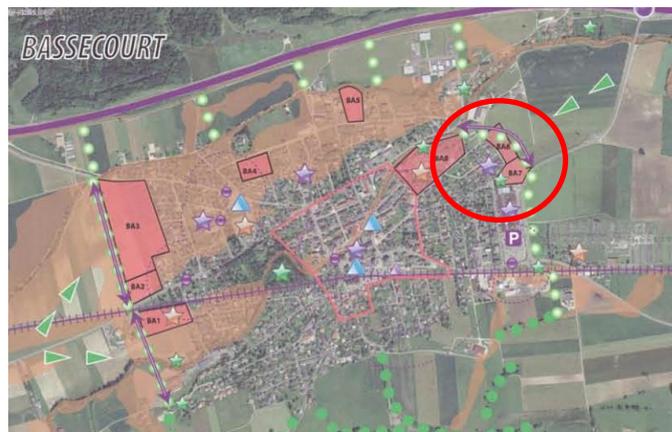


Fig. 1 Extrait du PDR Microrégion Haute-Sorne



Fig. 2 Plan de zones de Bassecourt de 1987

Malgré cette procédure entreprise, le projet est à nouveau stoppé pour des raisons financières, mais aussi parce que le projet de fusion des communes se dessine.

Bien que ce projet soit mis en attente depuis 2012, les nouvelles Autorités communales de Haute-Sorne sont convaincues que celui-ci apportera une réelle plus-value à la collectivité. De ce fait, la route projetée est inscrite au Plan directeur régional (PDR) de la Microrégion Haute-Sorne en 2014 (cf. image ci-

contre). Depuis, le projet n'est pas la priorité de la nouvelle commune fusionnée.

Néanmoins, un commerce de meubles se manifeste en 2019 pour s'implanter au Nord de la Coop. Cet intérêt a nécessité une modification du Règlement communal sur les constructions (message au Conseil général n°151 du 15.06.2020) mais l'implantation de cette entité commerciale ne s'est pas concrétisée.

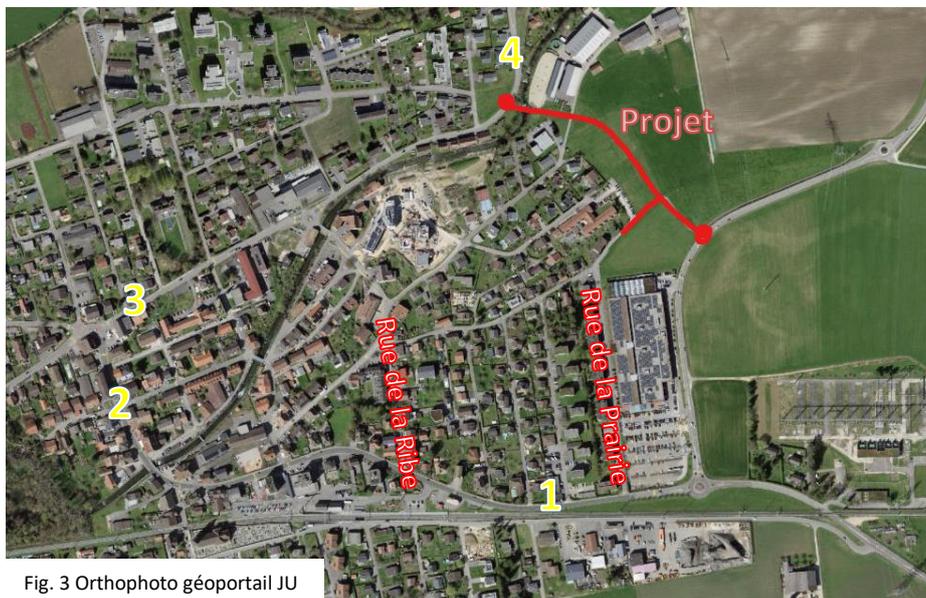
Finalement, c'est à l'automne 2022 que le projet de route de contournement est repris et développé jusqu'au Plan spécial. Cette reprise du dossier coïncide avec l'intérêt de Migros de vouloir s'implanter en bordure de la bretelle autoroutière, sur un terrain affecté à la zone à bâtir depuis 1987.

2. Introduction

Par ce qui suit, les études démontrent que la réalisation de la « Tangente Nord-Est » abaissera le trafic dans le centre de la localité.

Un comptage de véhicules s'est effectué en janvier 2024 pour les heures de pointes du matin (HPM) et du soir (HPS). Le tableau ci-dessous indique le constat réalisé en 2024 et l'évolution du trafic d'ici 2040 selon les secteurs du centre du village avec ou sans la route de contournement pour les HPS :

	Rue de l'Abbé-Monnin (1)	Rue du Colonel-Hoffmeyer (2)	Rue de la Pâle (3)	Rue des Vieilles-Forges (4)
2024	995	815	265	180
2040 / sans Tangente Nord-Est	1350	1120	365	250
2040 / avec Tangente Nord-Est	1055	1075	290	260



En plus de l'avantage de diminuer le trafic au centre du village, les automobilistes emprunteront moins la rue de la Ribe (accès à la poste). Cette rue dangereuse est utilisée comme « raccourci » pour accéder à la zone industrielle (ou vice versa).

3. Considérations générales

La révision du Plan d'aménagement local (PAL) de Haute-Sorne prévoit l'extension de l'espace industriel de Bassecourt et celle-ci engendrera une augmentation du trafic au centre de la localité. Afin

d'en diminuer les nuisances, le projet de « Tangente Nord-Est » a été inscrit dans le nouveau PAL, qui devrait entrer en force d'ici la fin 2025. La volonté de Migros de s'implanter à cet endroit a donné une nouvelle dynamique au dossier.

Pour des raisons financières et des possibilités d'investissement à court terme de la commune mixte de Haute-Sorne, le projet estimé à plus de 6 millions en 2012 a été divisé en deux étapes. La première consistera à réaliser le branchement sur la bretelle autoroutière et l'amorce de la nouvelle route sur celle-ci ainsi que la rue du Champ-Hulay. Cela permettra à Migros de s'implanter mais aussi au personnel du home d'accéder au parking de l'établissement sans passer par la rue de la Prairie. La seconde étape, liée à l'extension de la zone industrielle, est planifiée d'ici 2035. Un pont devra notamment être réalisé pour enjamber la Sorne.

Aussi, afin de sécuriser l'itinéraire cyclable reliant Courfaivre à Bassecourt, il est prévu de créer un passage sécurisé sur le nouveau giratoire pour les cycles et piétons ainsi qu'une nouvelle bande de mobilité douce au Sud de la bretelle autoroutière. L'itinéraire actuel sera démolit et rendu à l'agriculture.



Dans son rapport d'examen de projet rendu en juillet dernier, l'Office fédéral des routes (OFROU) exige que le giratoire existant soit démolit après la mise en service du nouveau carrefour, dans un délai de 24 mois. Dès lors, les coûts de ces travaux ont été intégrés à la demande de crédit mais, d'entente avec l'OFROU, il a été convenu que ce projet de démolition ne ferait pas partie de la procédure de Plan spécial (cf. chapitre 4 ci-dessous).

Le projet prévoit une légère emprise d'env. 150 m² sur les terres agricoles. Cette perte sera compensée à l'unique exploitante concernée lors de la 2^e étape de réalisation de la route de liaison et lorsque le giratoire existant sera démolit.

Aussi, pour permettre l'implantation de Migros, une parcelle communale – n°3540 et une autre bourgeoise – n°3541 devront être vendues à cette entreprise. D'une surface brute de 4'470 m² et de 1'449 m², le prix de vente a été négocié à 300.- CHF/m² et confirmé dans un acte notarié (promesse de vente et d'achat).

4. Procédure

Conformément au plan de zones, qui entrera en force avec le nouveau PAL, un plan spécial doit être réalisé afin de pouvoir construire la première étape de la « Tangente Nord-Est ». La compétence d'approbation de ce dernier revient au Conseil communal.

Le dépôt public est réalisé du 5 septembre au 6 octobre 2025. Les éventuelles oppositions seront traitées durant cet automne.



Fig. 5 Extrait du plan spécial

Concernant la vente des parcelles de propriété communale et bourgeoise à Migros Bâle, une promesse de vente et d'achat a été signée en décembre 2022 par les parties concernées. L'Assemblée bourgeoise de Bassecourt avait préalablement accepté cette procédure lors de sa séance du 17 novembre 2022, tout comme le Conseil communal en date du 14 novembre 2022.

5. Délai de réalisation

En cas d'acceptation du présent message et sous réserve de l'approbation du plan spécial par la Section de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura ainsi que l'octroi du permis de construire pour Migros, le démarrage des travaux est prévu au printemps 2026 et ils se termineront à la fin de l'été prochain.

La vente des parcelles à Migros est soumise aux mêmes exigences que le démarrage des travaux, à savoir l'approbation du plan spécial et l'octroi du permis de construire.

La démolition du giratoire existant sera planifiée ultérieurement en coordination avec l'OFROU.

6. Coût des études et travaux

Estimé par l'étude de détail et consolidé par l'appel d'offres réalisé en juin 2025, le coût total du projet s'élève à CHF 2'350'000.- TTC. Il est réparti entre les différentes entités concernées par cette nouvelle infrastructure.

Les coûts de démolition du giratoire existant sont pris entièrement à charge par la commune mixte de Haute-Sorne car ils concernent la globalité du projet de la « Tangente Nord-Est » et cette exigence de l'OFROU dont la commune a été informée en juillet dernier ne faisait pas partie de l'accord trouvé entre les parties en 2022.

Quant à la première étape de cette nouvelle route, après déduction de la participation de Migros, le solde des frais est réparti au prorata des surfaces parcellaires entre la Bourgeoisie, la Fondation Pré Convert et la commune.

Le détail des coûts du projet est présenté ci-après :

Libellé	Tangente 1ère étape	Démolition giratoire
Plan spécial et étude préliminaire	92'500.00	12'000.00
Frais divers (achat terrain, notaires, géomètres, etc.)	50'000.00	15'000.00
Travaux (y compris honoraires)	1'450'000.00	456'000.00
Divers/imprévus & valorisation des heures du personnel administratif communal	72'500.00	25'000.00
TOTAL CHF HT	1'665'000.00	508'000.00
TVA 8.1% (arrondi)	135'000.00	42'000.00
TOTAL/PROJET CHF TTC	1'800'000.00	550'000.00
TOTAL GLOBAL CHF TTC		2'350'000.00

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

7. Financement

Le financement des coûts¹ par entité et détaillés ci-après :

Désignation	Total en CHF TTC
Coût total du projet	2'350'000
Participations aux frais de viabilisation	-
Migros	1'138'500 -
Bourgeoisie de Bassecourt	120'375 -
Fondation Pré Convert	180'000 -
Commune mixte de Haute-Sorne	361'125 - 1'800'000
Investissement net	550'000

Source : Service des finances et de l'urbanisme

Les coûts de viabilisation sont couverts dans leur intégralité par les propriétaires actuels et futurs. La démolition du giratoire actuel reste à charge de la commune mixte.

Charge financière - montants en CHF		
Montant de l'investissement net :		550 000
Taux d'amortissement comptable	2.5 %	13 750
Durée amortissement comptable (en années)	40	
Charge d'intérêt, calculée sur un taux moyen	1.0 %	5 500
Charge annuelle		19 250

Source : Service des finances et de l'urbanisme

Recours possible à l'emprunt CHF 550'000.- (dans la mesure du possible le financement par les recettes courantes sera privilégié).

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf : Selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) le taux d'amortissement est défini par rapport à la durée de vie de l'objet.

¹ Les coûts définitifs seront connus à la fin des travaux et facturés selon le décompte final du projet.

Les charges financières sont projetées au terme des réalisations.

8. Vente de la parcelle 3540 du ban de Bassecourt à Migros Bâle

Accepter la vente de la parcelle n° 3540, propriété de la commune mixte de Haute-Sorne et d'une surface de 4'023 m² après viabilisation², à CHF 300.- /m² à Migros Bâle.

Le montant de la transaction s'élèvera à CHF 1'206'900.- et les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

9. Ratification de la décision de l'Assemblée bourgeoise de participer à la viabilisation et de vendre la parcelle 3541 du ban de Bassecourt à Migros Bâle

Ratifier la décision de l'Assemblée bourgeoise de Bassecourt du 17 novembre 2022 de participer aux frais de viabilisation et de vendre la parcelle 3541, d'une surface de 1'304 m² après viabilisation², à 300.- CHF/m² à Migros Bâle.

Les frais de viabilisation à charge de la bourgeoisie de Bassecourt s'élèvent à CHF 120'375.- selon point 7 ci-dessus. Quant au montant de la vente de la parcelle, il s'élèvera à CHF 391'200.- et les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

10. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à préaviser favorablement le point A, à accepter les points B et C ainsi que le message, tels que présentés.

Haute-Sorne, le 22 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Chancelier :

Eric Dobler

Alexis Schouller

² Surface définitive connue à la fin de la réalisation des travaux, selon abornement final. À ce stade, il est admis une « perte » de 10% de la surface parcellaire au profit de la réalisation de la chaussée.